

# Charte d'éthique

Cette charte décrit l'esprit dans lequel la ville d'Argentan propose le service [jemengagepourargentan.fr](http://jemengagepourargentan.fr).

Toute utilisation de [jemengagepourargentan.fr](http://jemengagepourargentan.fr) suppose l'adhésion aux principes et aux valeurs présentés ici et l'engagement à les respecter.

## SOLIDARITE

Le service [jemengagepourargentan.fr](http://jemengagepourargentan.fr) s'inscrit dans une démarche solidaire. Il accompagne l'ensemble du tissu associatif, les collectifs citoyens et les services de la ville ayant un besoin en bénévole(s) pour des missions d'intérêt général.

## GRATUITE

[jemengagepourargentan.fr](http://jemengagepourargentan.fr) propose au bénévole des missions qui sont réalisées au sein d'une structure partenaire dans un esprit de parfaite gratuité. Le bénévole s'interdit d'en tirer un avantage financier directement ou indirectement, pour lui-même ou pour toute association ou société dont il serait partie prenante. Aucune rémunération ou indemnité, numéraire ou en nature, ne peut lui être versée par l'association partenaire. Une fois la mission terminée, le bénévole et l'association partenaire s'engagent à ne pas établir de relations financières.

## ENGAGEMENT

Le bénévole intervient avec le plus grand respect des structures et ses membres et s'engage à faire son possible pour mener à bien la mission qu'il a acceptée. En cas d'empêchement, il prévient le service social de la ville, dans les meilleurs délais.

Le service social de la ville d'Argentan s'engage à apporter tous les éléments et la disponibilité nécessaires au bon déroulement des missions. Il s'engage à mettre en relation les bénévoles et les structures bénéficiaires des heures de bénévolat.

## CONFIDENTIALITE

La Mairie d'Argentan et les structures partenaires s'engagent à respecter la discrétion éventuellement souhaitée par le bénévole. Le bénévole peut être amené à traiter des informations confidentielles. Il s'engage à ne pas les divulguer en dehors du cadre strict de sa mission, sauf, et exclusivement en cas de besoin, après accord des responsables de l'association.